

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Henri MOLINIE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Christian MACHEX, Alain BINET, Michel LAPAUZE, Gérard VEYSSIERE.

Absents : Karine RABARDY, Philippe MAMBERT.

Christopher GRIFFITHS a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur FEIX, représentant l'Agence économique et touristique « CAUVALDOR EXPANSION » a souhaité intervenir en présence du Conseil municipal de Gagnac afin d'associer une ou plusieurs personnes chargées de questionner les acteurs économiques locaux. Le premier questionnaire précédemment envoyé aux entreprises s'est avéré complexe et n'a pas eu l'aboutissement escompté, un questionnaire plus abrégé a été élaboré d'où la recherche de personnes volontaires pour établir le lien avec les entreprises locales. Le Conseil municipal demande un temps de réflexion avant de donner suite à cette sollicitation.

I : Réseau d'eau potable de Tourte : Stratégie à définir concernant le marché de travaux et choix d'un plan de financement.

Le Maire expose au Conseil municipal le questionnement qui est le sien. Les travaux d'assainissement des secteurs de Laraufie et du Champ de Moé sont sur le point de commencer, il s'avère que l'Agence de bassin pourrait nous aider à financer ces travaux, nous devrions avoir la réponse d'ici fin juin. Le financement de ces travaux était uniquement basé sur un emprunt au départ et cette subvention pourrait amoindrir celui-ci.

La consultation des entreprises concernant la réfection du réseau d'eau potable de Tourte est lancée mais ne serait-il pas opportun d'envisager l'extension du réseau de collecte des eaux usées de ce même secteur ? La proximité du ruisseau d'Orgues soulève un problème avec les rejets des habitations, cela permettrait de solliciter également l'Agence de bassin sur ce dossier et diminuerait le coût des travaux pour le réseau d'eau en couplant les deux chantiers.

Le Conseil décide de se donner un temps de réflexion et de se rapprocher d'un bureau d'études, le sujet sera abordé très prochainement.

II : Délibération modificative de crédits.

Les budgets viennent à peine d'être votés et déjà nous avons des recettes nouvelles et des dépenses à intégrer.

Malgré les restrictions budgétaires annoncées, notre commune bénéficie de dotations supplémentaires d'environ 6 000 euros ce qui conforte notre décision de ne pas avoir augmenté la pression fiscale de nos administrés.

Nous devons augmenter la participation annuelle octroyée au budget du CCAS de 1 000 euros, rappelons que la dotation communale est la seule ressource de cette structure.

Un changement de locataire ayant eu lieu dans un logement communal, nous devons prévoir l'encaissement d'une caution et la restitution éventuelle de celle précédemment perçue. Nous devons également prévoir l'extinction d'une dette sur les trois budgets commune, eau et assainissement suite à un jugement exécutoire pour un montant de 1 615 euros.

Le Conseil municipal valide ces propositions.

III : Vente d'un souffleur thermique et d'un compresseur de taille à un particulier.

La commune possède du matériel qui n'est plus utilisé et qui a besoin de réparation. Suite à une publicité par voie d'affichage, nous avons une proposition à 60 euros pour le souffleur thermique, le Conseil valide cette offre. Concernant le compresseur et le sécateur de taille, nous attendons des propositions.

IV : Effacement de dette suite à un jugement de la Commission de surendettement.

Nous devons appliquer le jugement rendu par la Commission de surendettement pour des loyers impayés sur les années 2017 et 2018 ainsi que les quittances d'eau et d'assainissement de ces exercices pour un montant de 1 615 euros, somme prévue par voie de délibération modificative de crédits.

V : Déclassement d'une portion de chemin public pour vente à un particulier.

Le nouveau propriétaire (société ANDROS) d'une grange située au Champ de Moé et de la partie de l'ancien chemin déclassé par le passé souhaite acquérir

quelques mètres carrés supplémentaires afin d'avoir un accès plus facile de la parcelle arrière. Le Conseil valide cette demande à condition que l'acquéreur prenne en charge tous les frais de déclassement et de géomètre, tout pouvoir est donné au Maire pour lancer la procédure.

VI : Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la Chapelle de la Bessonnie.

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, nous avons saisi les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour une demande de protection de la Chapelle de la Bessonnie en raison de ses qualités architecturales ; ces services viendront visiter l'édifice courant juillet 2019. Une fois le dossier constitué par les services de l'Etat, l'inscription peut être prononcée par le préfet de Région, par contre pour une procédure de classement, le Conseil municipal sera consulté.

VII : Questions diverses.

Le Maire demande aux Conseillers de faire part de leurs disponibilités pour l'organisation du scrutin du dimanche 26 mai.

Elle fait le compte rendu de la visite de Mme la Sous-Préfète le 23 avril dernier concernant les locaux de la crèche et nos questionnements au sujet de l'accessibilité. Une visite technique a été organisée avec la Commission de sécurité le 16 mai, quelques petits travaux devront être effectués ainsi qu'un rapport sur l'état des installations électriques et au gaz. Une dérogation pour l'utilisation de ce bâtiment en l'état devrait être accordée le temps de la construction de la nouvelle crèche par Cauvaldor dans les prochaines années.

Suite aux réunions de travail à Gagnac le 17 avril, à Vayrac le 24 avril et à la réunion publique à Saint-Céré, concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi H), le Maire interpelle le Conseil sur les actuels emplacements réservés de notre PLU afin de déterminer ceux qui seront conservés et ceux qu'il faudra créer. Des places de parking sont à privilégier dans le Bourg de Gagnac.

Concernant l'adressage, suite à une rencontre avec les services de la Poste, ceux-ci proposent une prestation intéressante pour accompagner les collectivités dans l'organisation d'un plan d'adressage en vue de sa géo-localisation ; ils proposent également de fournir les plaques et la numérotation. Les propositions seront étudiées prochainement.

Un premier chiffrage a été fait concernant la rénovation du secrétariat de mairie, d'autres devis vont être demandés.

Le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir aider les agents pour la plantation des fleurs estivales à mettre en place ces prochains jours et cela en fonction de leur disponibilité.

Clôture de la séance à 20H50.

**Le Maire,
Claire DELANDE**

